

OBSERVATOIRE CANADIEN SUR L'ITINÉRANCE
EXPOSÉ STRATÉGIQUE

**VERS UNE STRATÉGIE DE
LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE
CHEZ LES JEUNES
EN ONTARIO**



OCI

Observatoire canadien sur l'itinérance

le rond-point
de l'itinérance



A WAY HOME
VERS UN CHEZ-SOI
CANADA

1. Affronter le problème de l'itinérance chez les jeunes

En octobre dernier, la province de l'Ontario a publié [À chacun son chez soi](#), le rapport du Comité consultatif d'experts pour la prévention de l'itinérance, qui a souligné que l'itinérance chez les jeunes était une de quatre catégories qui devaient être priorisées par le gouvernement. Dans le présent exposé stratégique, nous applaudissons ces efforts et proposons des informations sur la façon dont l'Ontario peut devenir un chef de file dans le domaine de la lutte contre l'itinérance chez les jeunes en travaillant avec des partenaires communautaires d'une manière efficace et stratégique.

Il est de plus en plus reconnu que l'itinérance chez les jeunes se distingue de l'itinérance des adultes en ce qui a trait à ses causes et ses conditions, et que par conséquent, les solutions se distinguent également. On reconnaît également que nous devons agir différemment, que la gestion du problème par les services d'urgence ne suffit pas si le résultat est que les jeunes deviennent ancrés dans l'itinérance et ont des difficultés à en sortir. Quoi qu'il en soit, les soutiens d'urgence seront toujours nécessaires et importants, mais nous devons transférer notre énergie et notre attention d'une part sur la prévention de l'itinérance chez les jeunes et d'autre part sur les efforts visant à les aider à quitter l'itinérance rapidement et d'une façon sécuritaire et planifiée.

Non seulement les attitudes ont changé concernant le besoin de donner la priorité à l'itinérance chez les jeunes, mais les conditions nécessaires pour appuyer un tel changement ont aussi commencé à prendre racine.

- **Base de connaissances** - De plus en plus de recherches et des pratiques et politiques éclairées par des données probantes soutiennent la supposition que nous pouvons mettre fin à l'itinérance. Des approches novatrices de partout au pays, ainsi que des interventions efficaces provenant du monde entier indiquent que des approches axées sur la prévention réduisent le nombre de jeunes personnes qui deviennent sans abri et raccourcissent l'expérience d'itinérance de celles qui le deviennent¹.
- **Action communautaire** - Il y a au moins cinq collectivités en Ontario qui ont entamé le processus de planification de lutte contre l'itinérance chez les jeunes, et au moins six autres ont affirmé être intéressées à en faire de même. Les collectivités connaissent davantage de succès lorsqu'elles se fondent sur des innovations locales et intègrent leurs stratégies de lutte contre l'itinérance chez les jeunes à des plans plus généraux qui combattent l'itinérance.
- **Engagement des jeunes** - Les prestataires de services, les chercheurs et tous les ordres du gouvernement sont engagés à faire contribuer utilement les jeunes afin de garantir que leurs voix sont amplifiées et reflétées dans les politiques et la programmation.
- **Engagement provincial** - La province de l'Alberta a été le premier gouvernement provincial ou territorial à adopter une stratégie de lutte contre l'itinérance chez les jeunes et a indiqué qu'elle aiderait l'Ontario à élaborer une stratégie.
- **Engagement fédéral** - Dans son budget de 2016-2017, le gouvernement du Canada a augmenté de 50 % son investissement dans la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, et a identifié l'itinérance chez les jeunes en tant que priorité. De plus, le gouvernement fédéral a donné la priorité au chômage des jeunes, aux logements abordables, à l'infrastructure, à l'environnement et aux questions autochtones, tous des enjeux qui s'alignent aux priorités de la province.
- **Vers un chez-soi Canada** - L'émergence de Vers un chez-soi, une coalition intersectorielle nationale adoptant une approche fondée sur les solutions face au changement systémique et à la planification et mise sur pied des programmes, permet à la province de rapidement venir en aide aux collectivités pour effectuer ces travaux. Vers un chez-soi est dévouée à la co-création et à l'amplification des solutions avec les collectivités et tous les niveaux de gouvernement.

Étant donné qu'il est de plus en plus reconnu que nous devons faire les choses différemment, il n'y a pas de meilleur moment pour que le gouvernement provincial collabore avec les partenaires communautaires afin d'aborder l'enjeu de l'itinérance chez les jeunes d'une manière bien plus stratégique et efficace.

2. Ontario : le contexte provincial

Lorsque la province de l'Ontario a annoncé son objectif ambitieux de mettre fin à l'itinérance d'ici dix ans, un des faits saillants était son engagement de faire une priorité de l'action provinciale pour réduire l'itinérance chez les jeunes.

En janvier 2015, l'Ontario a fondé un Comité consultatif d'experts sur l'itinérance afin de donner des conseils éclairés sur la façon d'atteindre l'objectif d'éliminer l'itinérance dans le cadre de sa Stratégie de réduction de la pauvreté.

Le [rapport](#) du Comité souligne que l'itinérance est complexe et la nécessité de prendre des mesures progressives pour répondre au problème. L'Ontario a réagi en s'engageant à prendre certaines mesures immédiates et à long terme, notamment :

- fixer un objectif pour mettre fin à l'itinérance chronique d'ici 10 ans;
- prévoir jusqu'à 10 M\$ sur deux ans en financement ciblé du [Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté](#) afin de contribuer à la prévention et à l'élimination de l'itinérance dans la province;
- adopter la définition recommandée de l'itinérance, y compris l'itinérance chronique, afin d'uniformiser le langage et la compréhension concernant ce problème;
- planifier l'obligation d'effectuer un dénombrement palier local afin de recueillir des données sur l'itinérance;
- prioriser l'action provinciale pour réduire l'itinérance dans quatre domaines : les jeunes, les Autochtones et les sans-abri chroniques, ainsi que l'itinérance qui survient à la suite des transitions hors des établissements et des réseaux de services financés par la province (p. ex., prisons et hôpitaux).

Communiqué de la province de l'Ontario : L'Ontario s'engage à mettre fin à l'itinérance chronique d'ici 10 ans. 28 octobre, 2015
<https://news.ontario.ca/mah/fr/2015/10/rapport-du-comite-consultatif-dexperts-pour-la-prevention-de-litinerance.html>

La stratégie de lutte contre l'itinérance de l'Ontario, et notamment sa priorisation de l'itinérance chez les jeunes, s'inscrit bien dans les autres initiatives politiques de la province. La stratégie de lutte contre l'itinérance s'aligne sur [Réaliser notre potentiel](#), la Stratégie de réduction de la pauvreté de la province, et sera particulièrement axée sur : a) rompre le cycle de la pauvreté pour les enfants et les jeunes, b) la sécurité d'emploi et de revenu, et c) un objectif à long terme pour mettre fin à l'itinérance en Ontario. Plus particulièrement, traiter le problème de l'itinérance chez les jeunes touchera ces trois domaines d'action.

La stratégie de l'Ontario fait également référence à [Intensifions nos efforts](#), le cadre stratégique de la province en faveur de la réussite des jeunes de l'Ontario, et tirera parti des progrès et des travaux importants en cours des ministères de l'Éducation, des Services à l'enfance et à la jeunesse, de l'Emploi, de la Justice et des Affaires municipales et du Logement. Le travail en cours avec les Services à l'enfance et à la jeunesse pour développer et mettre sur pied des stratégies et des initiatives visant à fournir des soutiens aux jeunes personnes qui effectuent la transition de la protection de l'enfance pourrait potentiellement devenir une stratégie préventive essentielle réduisant le flux de jeunes personnes dans l'itinérance.

Un investissement dans la prévention, la réduction et l'éradication de l'itinérance chez les jeunes portera fruit à long terme pour la province de l'Ontario. L'objectif de ce travail est d'aider les jeunes à éviter les conséquences dévastatrices à long terme de l'itinérance en procurant du soutien aux jeunes et à leur famille afin de réduire les conflits et la violence, de favoriser un engagement réussi dans le système éducatif et d'emploi, et finalement, de soutenir des transitions vers l'âge adulte caractérisées par la santé, l'épanouissement et le bien-être. Une stratégie conçue pour lutter contre l'itinérance chez les jeunes entraînera non seulement un nombre inférieur de personnes qui vivent l'itinérance, mais assurera aussi une réduction à long terme de la pauvreté dans la province.

3. Le bien-fondé d'une stratégie ontarienne d'élimination de l'itinérance chez les jeunes

Toute nuit donnée, au moins 6 500 jeunes Canadiens vivent l'itinérance. Ils dorment soit dans un lieu non abrité ou utilisent les refuges d'urgence. En l'espace d'un an, ce chiffre atteint presque 50 000. Mais encore plus nombreux sont ceux qui font partie de la population des sans-abri cachés, soit ceux qui demeurent temporairement chez de la famille ou des amis (d'un sofa à l'autre). Plus d'un tiers des jeunes qui vivent l'itinérance au Canada se trouvent en Ontario.

Plus nous laissons les jeunes enlisés dans l'itinérance, plus ils seront susceptibles d'être exposés aux risques de l'exploitation sexuelle et économique, de vivre le trauma, une santé défaillante et la toxicomanie, et plus ils auront de mal à quitter la rue. Une fois à la rue, les jeunes s'habituent très rapidement au style de vie des jeunes de la rue. Les répercussions à long terme sont considérables et comprennent :

- un risque accru d'exploitation, de violence, de victimisation et de violence physique et sexuelle;
- davantage de démêlés avec la police et le système de justice;
- le décrochage de l'école et des difficultés à obtenir un emploi;
- stress, dépression, troubles d'anxiété et suicide;
- utilisation accrue de drogues et d'alcool pour gérer leur situation.

Plus d'un tiers des jeunes qui vivent l'itinérance au Canada se trouvent en Ontario.

Bien que de nombreux jeunes sont capables d'aller de l'avant dans leur vie grâce à leur incroyable force et persévérance, ce n'est pas le cas pour tous les jeunes sans-abri qui auront sans doute besoin de soutiens et de services additionnels pour les aider à quitter l'itinérance.

On peut faire face à l'itinérance chez les jeunes de trois façons : premièrement, nous devons la prévenir (y mettre fin avant qu'elle se produise); deuxièmement, nous avons besoin d'une intervention d'urgence ou de crise, car même si notre système de prévention est excellent, il y aura toujours inévitablement des situations difficiles; troisièmement, nous devons faire en sorte que les jeunes quittent l'itinérance d'une manière sécuritaire et planifiée à l'aide des soutiens pertinents. Malheureusement, partout au Canada – et très certainement en Ontario – la plupart de nos efforts et investissements sont alloués à la «gestion» de la crise grâce aux services et soutiens d'urgence (refuges et programmes de jour). Nous devons faire mieux. Nous devons passer de la gestion du problème à la prévention, la réduction et l'élimination de l'itinérance chez les jeunes.



Pour venir à bout du problème, nous devons commencer par reconnaître que l'itinérance chez les jeunes se distingue de l'itinérance des adultes en ce qui a trait à ses causes et ses conditions, et que par conséquent, les solutions se distinguent également. Nous ne devons pas nous contenter de simplement faire en sorte que les jeunes quittent la rue. Nous devons aussi offrir des solutions qui aident les jeunes à faire la transition à l'âge adulte et au bien-être d'une manière sécuritaire et planifiée. La façon dont nous abordons ce problème aura des conséquences à vie.

Grâce à une stratégie provinciale ciblée pour lutter contre l'itinérance chez les jeunes, non seulement nous pourrions endiguer ses conséquences néfastes, mais nous pourrions aussi créer de nouvelles possibilités menant à de meilleurs résultats :

- Plus grande stabilité de logement pour les jeunes grâce au relogement (Logement d'abord pour jeunes) ou à la réunification familiale.
- Plus grande résilience des jeunes et de leurs familles.
- Prévention de l'itinérance chez les jeunes grâce à l'éducation et à de meilleurs soutiens familiaux et naturels.
- Accès à l'éducation, à un revenu et à des possibilités d'emploi.
- Modèles efficaces d'hébergement et de soutiens qui donnent aux jeunes des options et des choix quand au chemin à prendre dans leur vie.
- Taux plus élevé d'obtention du diplôme d'études secondaires et de participation au marché du travail.
- Transitions saines vers l'âge adulte et le bien-être.
- Moins de transitions vers l'itinérance adulte (et chronique).

Une stratégie provinciale ciblée pour lutter contre l'itinérance chez les jeunes endiguerait non seulement les conséquences néfastes qui sont bien connues, mais créerait également de nouvelles possibilités pour améliorer la vie de bien des jeunes personnes.

Peu nombreux sont ceux qui contestent l'importance d'un investissement dans notre jeunesse, et les avantages que l'on peut escompter en aidant les jeunes gens à éviter l'itinérance à long terme sont considérables. Il n'est pas nécessaire de permettre l'existence de l'itinérance chez les jeunes, et ce n'est plus acceptable.

Si l'on croit que tous les jeunes, quels que soient leurs antécédents, méritent les soutiens et les possibilités nécessaires à une transition vers l'âge adulte et le bien-être, il faut alors que nous attaquions l'itinérance chez les jeunes de front. De plus, si nous nous préoccupons réellement de l'itinérance chronique des adultes, nous devons reconnaître que pour bon nombre de ces adultes, leur acheminement vers l'itinérance a commencé lorsqu'ils étaient jeunes. Les interventions précoces qui préviennent et réduisent l'itinérance chez les jeunes peut avoir comme effet une réduction de l'incidence de l'itinérance chronique chez les adultes et contribuer à l'atteinte de l'objectif de la province d'éliminer l'itinérance chronique d'ici dix ans.

QUE DEVRAIT SOUTENIR UN INVESTISSEMENT CIBLÉ ONTARIEN?

La province de l'Ontario devrait directement investir dans les stratégies communautaires qui entreprennent des approches au niveau local pour prévenir, réduire et mettre fin à l'itinérance chez les jeunes. Bien que de nombreuses collectivités de la province aient actuellement en place un certain niveau de prestation de services pour aborder l'enjeu de l'itinérance chez les jeunes, pour la plupart, il s'agit d'interventions d'urgence (refuges d'urgence et programmes de jour). Peu de collectivités utilisent des stratégies ou des plans exhaustifs pour lutter contre l'itinérance. Bien que les interventions d'urgence soient importantes, cela signifie que nous «gérons» principalement le problème de l'itinérance chez les jeunes au lieu de le prévenir, réduire et éliminer. Nous devons changer d'orientation si nous voulons réellement faire face à ce problème, et cela peut et devrait être effectué dans le contexte de la Stratégie de réduction de la pauvreté en Ontario, ainsi que dans celui des plans locaux de lutte contre l'itinérance.

Un investissement provincial pour lutter contre l'itinérance chez les jeunes aidera les collectivités de la province à changer d'orientation, en leur fournissant les connaissances, la direction et les ressources nécessaires pour atteindre des résultats positifs. Un étape clé est de procurer aux collectivités les ressources dont elles ont besoin pour adapter et mettre en œuvre des modèles de programme conçus pour atteindre ces objectifs. La province de l'Ontario devrait faire un investissement avec l'intention d'éliminer l'itinérance chez les jeunes d'ici 2026.

Un investissement renouvelé devrait être axé sur les points suivants :

1) PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE

Les ressources nécessaires devraient être disponibles afin d'aider les collectivités à développer et mettre en œuvre des plans de lutte contre l'itinérance chez les jeunes qui sont axés sur la prévention et qui aident les jeunes personnes à quitter l'itinérance au plus tôt à l'aide des soutiens dont ils ont besoin pour faire une transition réussie vers la vie adulte et le bien-être. De tels plans devraient établir des objectifs clairs de réduction de l'itinérance chez les jeunes. Ils devraient aussi s'aligner sur les plans locaux et provinciaux existants, et sur les stratégies de réduction de la pauvreté.

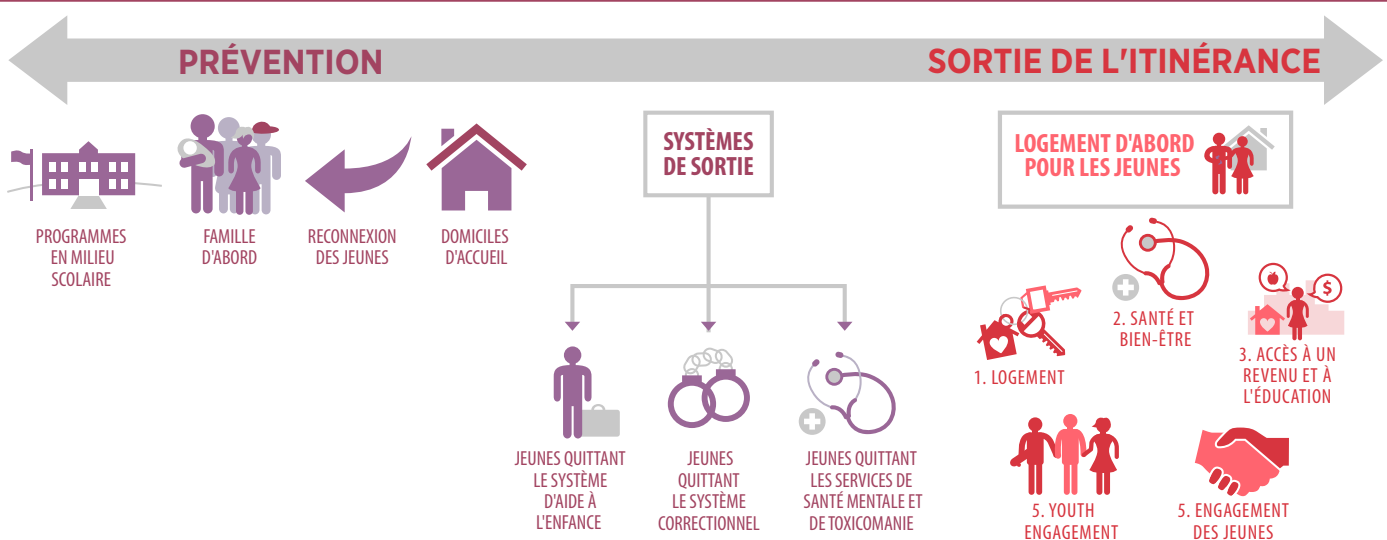
Il est recommandé que la province se fonde sur le travail déjà en cours et fournisse un investissement annuel à dix nouvelles collectivités pendant deux ans pour appuyer la planification et la mise en œuvre. Grâce à cet investissement, non seulement ces collectivités de l'Ontario seront activement engagées dans la lutte contre l'itinérance chez les jeunes, mais cette capacité et base de connaissances peuvent aussi être utilisées à l'échelle régionale et provinciale pour élargir le soutien en faveur de l'action.

Possibilité : En collaboration avec *Vers un chez-soi*, la province peut agir rapidement et appuyer les collectivités qui désirent lutter contre l'itinérance chez les jeunes. Grâce aux efforts de *Vers un chez-soi*, il existe actuellement une base de connaissances importante aux fins de la planification et de la mise en œuvre qui s'aligne bien sur les autres mécanismes de planification pour mettre fin à l'itinérance et la Stratégie de réduction de la pauvreté provinciale. *Vers un chez-soi* fournira aux collectivités de la province toute une gamme de soutiens, y compris un événement catalyseur, le soutien de mise en œuvre Impact collectif et Théorie du changement, la Trousse de planification communautaire pour la lutte contre l'itinérance chez les jeunes, des ressources de modèles de programme, une Communauté de pratique provinciale sur l'itinérance chez les jeunes, ainsi qu'un lien accru avec les systèmes gouvernementaux.

2) INTERVENTIONS DE PROGRAMMES

Les modèles de programmes sont au centre des plans communautaires et permettront aux collectivités de s'orienter vers une approche axée sur la prévention qui aidera les jeunes à quitter l'itinérance. Il convient de noter que la fourniture de logements et de programmes reliés à l'itinérance est une responsabilité locale en Ontario, et est partiellement soutenue par des mécanismes de financement provinciaux. Les interventions de programmes proposées sont fondées sur la recherche canadienne et d'ailleurs au monde (en particulier des États-Unis, Royaume-Uni, Australie et Écosse). Bon nombre de ces modèles de programmes sont fondés sur de solides éléments probants, tandis que d'autres sont des pratiques prometteuses. Ces modèles peuvent être appliqués dans des communautés urbaines, suburbaines, rurales et éloignées. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de modèles de programmes efficaces.

INTERVENTIONS DE PROGRAMMES BASÉES SUR LA PRÉVENTION



a. Prévention de l'itinérance chez les jeunes.

Pour prévenir l'itinérance chez les jeunes, nous devons travailler en amont afin d'apporter de l'aide aux jeunes personnes et leurs familles avant que l'itinérance ne devienne un problème. Il existe d'excellents exemples de stratégies d'intervention créées au Canada et ailleurs au monde. Les collectivités auront besoin de ressources et de soutien technique afin d'adapter et de mettre en œuvre ces modèles de programmes. Les interventions clés comprendront les éléments suivants :

- Programmes de prévention en milieu scolaire (exemple clé en Ontario : projet pilote *The Upstream Project* dans la région York et la région du Niagara, appuyée par *Chez Toit, Vers un chez-soi* et *l'Observatoire canadien sur l'itinérance*)
- Stratégies mettant la famille en premier (exemple clé en Ontario : *Eva's Family Reconnect*)
- Reconnexion des jeunes (*Youth Reconnect*) – programmes d'intervention précoce dans le milieu (exemple clé en Ontario : *RAFT* dans la région du Niagara)
- Détournement des refuges par l'intermédiaire de maisons d'accueil (exemple clé en Ontario : *Bridging the Gap* in Halton)
- Meilleures transitions à la sortie de la charge de la protection de l'enfance (exemple clé en Ontario : *Youth-in-Transition* – ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse)
- Planification et soutiens aux jeunes à la sortie des établissements correctionnels (le ministère de la Justice des États-Unis élabore actuellement une trousse d'outils exhaustive qui peut être adaptée à l'Ontario.)

Nous recommandons qu'un mécanisme de financement soit adopté afin de lancer des projets pilotes de ces différents modèles (nombre de collectivités / les programmes restent à être déterminés lors de discussions avec d'autres partenaires ministériels provinciaux qui devront appuyer cette œuvre). Il existe une opportunité de bâtir et de favoriser une expérience communautaire basée sur des données probantes solides qui pourrait appuyer d'autres collectivités lorsqu'elles utilisent ces modèles réussis.

b. Aider les jeunes à quitter l'itinérance.

Des stratégies efficaces aidant les jeunes à quitter l'itinérance aussi rapidement que possible sont centrales dans un investissement provincial. Un tel investissement appuierait également la priorisation fédérale et provinciale actuelle de Logement d'abord, excepté que dans ce cas le programme serait basé sur [le cadre Logement d'abord adapté aux jeunes](#). Les collectivités auront besoin de ressources et d'aide technique pour adapter et mettre en œuvre ces modèles de programme. Les interventions de programmes clés aidant les jeunes sans abri à quitter l'itinérance en Ontario incluent :

- Logement d'abord pour les jeunes (exemple clé en Ontario : donner suite à l'engagement pris dans la mise à jour sur la Stratégie à long terme de logement abordable concernant la fourniture de nouveaux logements de soutien ciblant les jeunes, y compris des options de logement transitoire tel le Foyer qui peuvent être utilisées pour appuyer le programme Logement d'abord pour les jeunes.
- Formation professionnelle et soutien (exemple clé en Ontario : programme *Hire Up*).
- Soutiens en santé mentale et en toxicomanie, y compris la réduction des méfaits (exemple clé en Ontario : Stratégie ontarienne de santé mentale et de lutte contre les dépendances).
- Retour à l'éducation (exemple clé en Ontario : Initiative de réengagement des élèves, ministère de l'Éducation).

Pour prévenir l'itinérance chez les jeunes, nous devons travailler en amont afin d'apporter de l'aide aux jeunes personnes et leurs familles avant que l'itinérance ne devienne un problème.

Nous recommandons qu'un mécanisme de financement soit adopté afin de lancer des projets pilotes de ces différents modèles (nombre de collectivités / les programmes restent à être déterminés lors de discussions avec d'autres partenaires ministériels provinciaux). Il existe une opportunité de bâtir et de favoriser une expérience communautaire basée sur des données probantes solides qui pourrait appuyer d'autres collectivités lorsqu'elles utilisent ces modèles réussis.

c. Fonds d'innovation en matière de prévention et de relogement.

De nombreuses collectivités canadiennes mettent en œuvre des modèles novateurs de prévention d'itinérance chez les jeunes et de stratégies de relogement et de soutien des jeunes. Ces interventions sont des «pratiques prometteuses» pour lesquelles il n'existe peut-être pas encore d'éléments probants solides. Toutefois, de telles innovations devraient être financées, et un financement additionnel devrait être disponible pour appuyer des évaluations rigoureuses de tiers qui démontreraient la réussite de ces modèles de programmes afin qu'on puisse les utiliser à différentes échelles. Un des domaines qui peut bénéficier des approches novatrices par exemple est le soutien des jeunes personnes lorsqu'elles quittent les structures de prise en charge et les établissements correctionnels. Ce fonds pourrait être utilisé pour encourager les interventions dans le milieu qui favorisent la collaboration intersectorielle.

Il convient d'observer que pour certaines collectivités, les plans auront la forme de stratégies globales s'alignant ou étant intégrées dans une stratégie plus vaste de lutte contre l'itinérance. Pour les autres collectivités, et particulièrement les petites villes et les régions rurales, le plan peut inclure l'adaptation ou la mise sur pied d'un modèle de programme spécifique basé sur la prévention ayant pour objectif de soutenir les jeunes et leur famille. La même logique s'applique au terme «stratégie provinciale» employé dans le présent exposé stratégique, c'est-à-dire qu'une stratégie peut être composée d'un certain nombre d'actions immédiates et à long terme, tel que c'était le cas dans le cadre de la réponse du gouvernement relativement au rapport du Comité consultatif d'experts pour la prévention de l'itinérance.

3) INITIATIVES INTERMINISTÉRIELLES

Dans un contexte provincial, l'itinérance chez les jeunes peut être considérée comme une «politique de fusion» impliquant de nombreux différents ministères. De simples services et soutiens fournis par le secteur seuls ne suffiront pas pour arriver à des solutions durables à l'itinérance chez les jeunes, et doivent inclure des logements et des soutiens (ministère des Affaires municipales et du Logement et ministère des Services sociaux et communautaires), des services à l'enfance et à la jeunesse (ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse), des services de santé, des soutiens à la santé mentale et aux dépendances (ministère de la Santé et des Soins de longue durée), des services judiciaires et touchant les questions pénitentiaires pour mineurs (ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, ministère du Procureur général), et l'éducation, la formation et l'emploi (ministère de l'Éducation, ministère de la Formation, des Collèges et Universités, ministère du Travail).

À l'heure actuelle, la province est dotée d'un **groupe de travail interministériel sur l'amélioration de la planification et des services de transition pour réduire l'itinérance** chargé de se concentrer sur la réduction de l'incidence d'itinérance des individus qui sortent des établissements et des services financés par la province, et axé sur les hôpitaux, les services correctionnels et services judiciaires pour jeunes, **la protection de l'enfance** et les refuges pour victimes de la violence au foyer. La province est encouragée à rendre ce groupe de travail permanent et d'également s'axer sur une collaboration interministérielle pour lutter contre l'itinérance. Voici quelques exemples d'initiatives évolutives qui peuvent être plus efficaces grâce à une collaboration interministérielle :



a) Modèles de prévention en milieu scolaire

Les programmes d'intervention précoce en milieu scolaire cherchent à identifier les jeunes personnes qui sont à risque d'itinérance, de décrochage et de toute autre circonstance qui peut changer la vie, et fournissent les soutiens nécessaires afin de réduire ces risques, de renforcer les familles et de garder les jeunes en place. Une approche en milieu scolaire solide exige une approche systémique coordonnée et stratégique, et doit adéquatement engager, inclure et déployer l'action des systèmes et des services gouvernementaux traditionnels, ainsi que le secteur de l'itinérance. En se fondant sur des exemples réussis australiens, Chez Toit, Vers un chez-soi et l'Observatoire canadien sur l'itinérance adaptent un tel programme pour le contexte canadien par le biais du [The Upstream Project](#) qui sera piloté dans la région du Niagara et la Région York au courant de l'année à venir.

Possibilité : En collaboration avec le **ministère de l'Éducation**, le **ministère des Affaires municipales** et du Logement (responsable provincial en matière d'itinérance) devrait considérer évaluer le Projet en amont (validation de principe) et déterminer comment le mettre en œuvre partout dans la province.



b) La famille en premier

L'objectif de Family First est de rompre le cycle de l'itinérance grâce à la prestation d'une intervention très concentrée axée sur le client qui appuie les jeunes personnes à risque ou itinérantes et leur famille. Le soutien de gestion de cas vise à faciliter la médiation des conflits, à renforcer les relations et à favoriser les soutiens naturels afin d'aider les jeunes à aller de l'avant dans leur vie. À titre d'initiative de prévention, la reconnexion avec la famille aide les jeunes gens à demeurer «en place» au sein de leur collectivité, où ils peuvent poursuivre l'école et rester en relation avec leurs soutiens naturels (amis, membres de la famille, enseignants, etc.). Pour les jeunes personnes qui ont connu l'itinérance, il s'agit d'une stratégie de stabilisation de logement essentielle qui empêche la récurrence de l'itinérance et les aide à aller de l'avant d'une manière sécuritaire et planifiée. Le résultat n'est pas que la jeune personne demeure dans un milieu dangereux et indésirable, mais plutôt qu'elle puisse recourir aux soutiens des membres de sa famille qui sont sûrs et stables.

Possibilité : En collaboration avec le **ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse** et le **ministère des Affaires municipales et du Logement**, la province peut appuyer les collectivités afin d'assurer que toutes les jeunes personnes qui vivent l'itinérance, indépendamment de leur emplacement dans la province, ont accès à ces soutiens. De plus, il faut offrir davantage de soutiens aux familles lorsqu'un jeune est à risque d'itinérance.



c) Jeunes quittant les services de la protection de l'enfance

La recherche montre de manière constante qu'un pourcentage élevé de jeunes sans-abri ont été impliqués dans les services de la protection de l'enfance, y compris les foyers d'accueil, les placements en foyer de groupe ou les centres de détention pour jeunes. Bien que ce problème puisse paraître insoluble, de nombreuses juridictions ont mis sur pied des modèles de programme efficaces et des interventions qui réduisent les risques d'itinérance chez les jeunes personnes qui sont dans la phase de transition. Cela va bien au-delà de la réforme des lois de la protection de l'enfance ou du prolongement de l'âge limite pour être admissible aux soins. Les stratégies efficaces devraient plutôt comprendre des partenariats entre le gouvernement, les services de la protection de l'enfance et les prestataires de services communautaires qui sont dotés d'une riche expérience et expertise dans le travail avec les jeunes à risque.

Possibilité : En œuvrant en collaboration avec le **ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse**, le **ministère des Affaires municipales et du Logement** (responsable

provincial en matière d'itinérance) pourrait continuer à développer et à mettre en œuvre des stratégies de soutien des jeunes personnes qui quittent la charge de la province. Ce travail est complexe et présente de nombreux défis, mais il convient de noter que le MSEJ a déjà commencé à mettre sur pied une stratégie globale pour résoudre le problème des jeunes qui quittent les structures où ils étaient pris en charge. La province devrait élargir ses programmes pour les jeunes à risque élevé qui effectuent la transition des soins et qui sont susceptibles de devenir sans abri. Nous recommandons également que des programmes tels Youth-in-Transition, qui fournit du soutien de gestion de cas pour les jeunes qui sont devenus itinérants lorsqu'ils ont quitté les systèmes où ils étaient pris en charge, soient intensifiés et offerts à différentes échelles.



d) Jeunes quittant les établissements correctionnels

Sans les soutiens de transition appropriés, les jeunes personnes qui quittent les établissements correctionnels seront non seulement susceptibles de devenir sans abri, mais leur risque de récidive sera également élevé. Un modèle efficace de planification et de soutien des mises en liberté procure aux jeunes une gestion de cas solide lorsqu'ils sont incarcérés et un plan de suivi lors de la mise en liberté, et adapte le besoin de logement aux soutiens nécessaires afin de faire la transition à la vie indépendante. Cela aide aussi les jeunes à faire face aux problèmes qui ont pu les mener à leur incarcération ou qui ont été causés par cette dernière (y compris la maladie mentale, la consommation de substances, des traumatismes antérieurs, le manque d'éducation et les compétences professionnelles). Ces travaux s'appuieraient sur les modèles de soutien et les programmes pour jeunes existants tout en incorporant des aspects d'interventions qui soutiennent les besoins post libération, y compris le modèle [Foyer, Logement d'abord pour jeunes, logements de transition](#), reconnexion avec la famille, programmes [d'emploi](#), etc. Ancrés dans une philosophie Logement d'abord pour jeunes, les programmes appuyant des sorties réussies des établissements correctionnels aideront non seulement à réduire l'itinérance chez les jeunes, mais permettront également à prévenir effectivement le crime et à accroître la sécurité du public.

Possibilité : En travaillant en collaboration avec le **ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels**, le **ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse** et le **ministère de la Santé**, le **ministère des Affaires municipales et du Logement** devrait réaliser et mettre en œuvre des programmes pilotes novateurs afin de soutenir les jeunes qui quittent les établissements correctionnels (le système pour mineurs ou adultes) et par la suite offrir ces programmes à différentes échelles. Il existe également des possibilités de partenariat entre la John Howard Society of Toronto Reintegration Centre et le ministère de la Justice du gouvernement fédéral (et notamment dans le cadre de son initiative de prévention du crime chez les jeunes).



e) Formation et soutien professionnel

Le chômage des jeunes est un problème en Ontario, mais il présente des obstacles particuliers pour les jeunes personnes qui tentent de quitter la rue. Pour les jeunes qui vivent l'itinérance et qui sont «prêts à travailler», il y a [Hire Up](#), un portail de recrutement national qui connecte les employeurs avec des organismes de services aux jeunes afin de créer des possibilités d'emploi intéressantes pour les jeunes qui ont vécu une expérience d'itinérance. Pour les jeunes qui sont ancrés plus profondément dans la vie de la rue, il y a le programme [Train for Trades](#) (modèle de Choices for Youth, St. John's, Terre-Neuve), un programme de formation unique en son genre qui est axé sur les rénovations éconergétiques. Grâce au modèle de soutien de «services globaux» (comprenant l'hébergement, les aptitudes à la vie quotidienne, le mentorat, la formation professionnelle, la santé mentale et le soutien en matière de dépendances), les

jeunes reçoivent une fondation solide afin de pouvoir continuer leur formation et leurs études. En travaillant en collaboration avec un collège de formation, les syndicats et les entreprises locales, Train for Trades enseigne aux jeunes comment rénover les maisons, ce qui entraîne une réduction de l'utilisation de l'électricité et de la pauvreté énergétique. Les jeunes quittent le programme en ayant acquis des compétences utiles sur le marché du travail, une meilleure stabilité de logement, de la confiance en soi et en étant capable de contribuer à la collectivité. L'Observatoire canadien sur l'itinérance a créé une trousse d'outils complète basée sur le modèle Train for Trades qui permettra aux collectivités d'adapter ce modèle.

Possibilité : En collaboration avec le **ministère de la Formation, des Collèges et Universités**, le **ministère de l'Éducation** et le **ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique**, le **ministère des Affaires municipales et du Logement** devrait investir dans la formation et le soutien des jeunes qui sont sans abri, et intégrer cette initiative dans la stratégie Logement d'abord pour les jeunes. Train for Trades est une initiative basée sur des éléments probants qui peut être immédiatement mise sur pied à différentes échelles, et peut être une proposition «gagnant-gagnant-gagnant» pour la province et les collectivités en Ontario; elle s'acquitte de l'itinérance chez les jeunes, de la formation professionnelle et de la pauvreté énergétique qui affecte les personnes âgées et les autres personnes à faible revenu. Compte tenu des annonces récentes de la province (investissement dans les rénovations éconergétiques) et du gouvernement fédéral (investissements accrus dans l'infrastructure), une collaboration à plus grande échelle avec Train for Trades en combinaison avec Logement d'abord des jeunes peut avoir un impact majeur sur l'itinérance chez les jeunes.



f) Stratégie en matière de santé mentale et d'accoutumances

Répondre aux besoins des jeunes personnes qui vivent avec des problèmes de maladie mentale et d'accoutumances demeure un défi important pour les personnes qui travaillent dans le secteur de l'itinérance. Comparativement aux jeunes logés, les jeunes sans abri sont plus susceptibles d'être touchés de troubles de santé mentale sérieux, tels la schizophrénie ou les troubles bipolaires, et montrent également des taux élevés de dépression, d'anxiété (obsessionnelle/compulsive et phobique), d'hostilité, de paranoïa et d'idées suicidaires dues aux conditions de vie de la rue. Une des conséquences est que de nombreux jeunes ont recours à l'alcool ou aux drogues afin de gérer leur situation. Par conséquent, les problèmes de santé mentale sont non seulement un élément contributeur à l'itinérance chez les jeunes, mais aussi un obstacle les empêchant de quitter la rue.

Possibilité : Engager le **ministère de la Santé et des Soins de longue durée** à travailler en collaboration avec le **ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse** et le **ministère des Affaires municipales et du Logement** afin de contribuer à la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances afin d'appuyer les jeunes à risque, ou qui ont connu l'itinérance entre 13 et 24 ans. Cela signifie des approches de sensibilisation visant à améliorer l'accès aux soins et aux soutiens garantissant que tous les prestataires de services soient capables de fournir des soins tenant compte des traumatismes subis, qu'il y a assez de lits de traitement disponibles pour les personnes qui vivent l'itinérance, et qu'aucune jeune personne qui quitte les soins hospitaliers n'effectue une transition dans l'itinérance. De plus, les collectivités d'un bout à l'autre de la province devraient recevoir la formation et les soutiens dont ils ont besoin pour mettre en œuvre des stratégies et pratiques de réduction des méfaits, une condition préalable nécessaire au soutien de la mise sur pied de Logement d'abord pour les jeunes.

4) SOUTIEN CIBLÉ POUR LES SOUS-POPULATIONS PRINCIPALES

a) Jeunes autochtones

Il convient de noter que les jeunes autochtones, qui sont surreprésentés dans la population des jeunes sans-abri, font face à des défis supplémentaires en raison de l'héritage du colonialisme et du racisme au Canada. Il est important de considérer les besoins des jeunes autochtones dans la planification et les activités des programmes, et il est également important de soutenir le développement d'interventions dirigées par les Autochtones. Un mécanisme de financement fournissant du soutien aux programmes axés sur les Autochtones et dirigés par ces derniers visant à prévenir, réduire et éradiquer l'itinérance chez les jeunes devrait être disponible, et l'on devrait s'attendre à ce que toutes les collectivités engagées dans des stratégies globales répondent aux besoins de cette population au cours de leur planification. Cette initiative pourrait venir compléter l'engagement du gouvernement à développer une stratégie de logement autochtone.

b) Jeunes LGBTQ2S

Les jeunes qui se définissent comme lesbiennes, bisexuels, transgenres ou transsexuels (LGBTQ2S) représentent entre 25 et 40 % de la population des jeunes sans-abri, comparativement à 5 à 10 % de la population générale. L'homophobie et la transphobie engendrent des situations où de nombreux jeunes ne peuvent pas demeurer chez eux, dans leur école ou leur communauté. Il est essentiel que la politique publique et les prestataires de services s'assurent que la réponse à l'itinérance, par l'entremise de la prévention, des services d'urgence ou des options de logement, ne contribuent pas davantage à la stigmatisation et la marginalisation des jeunes LGBTQ2S, et que des réponses ciblées soient mises en place pour pourvoir à leurs besoins uniques.

5) ENGAGEMENT AVEC D'AUTRES NIVEAUX DE GOUVERNEMENT

Les différents niveaux du gouvernement se trouvent devant une occasion sans précédent de travailler collaborativement afin de faire de réels progrès dans l'élimination de l'itinérance au Canada. Le gouvernement fédéral actuel a indiqué qu'il donnera la priorité aux enjeux de l'itinérance chez les jeunes, qu'il fera face au problème des logements abordables et de l'itinérance, de l'emploi et des changements environnementaux, et qu'il donnera suite aux recommandations formulées par la Commission de la vérité et de la réconciliation sur les droits des Autochtones. Chacun des domaines d'intérêt susmentionnés représentent des possibilités pour l'Ontario d'aligner ses travaux sur ceux du gouvernement du Canada.

En outre, les occasions de collaboration interprovinciale et territoriale devraient être explorées. En travaillant avec les provinces qui font des progrès notables dans le domaine de l'itinérance chez les jeunes (Alberta) ou qui sont intéressées à prendre cette direction (Manitoba, Terre-Neuve et Labrador par exemple), l'Ontario peut non seulement obtenir une vision stratégique sur la façon d'accomplir des progrès, mais aussi apporter une contribution considérable au développement d'un effort pancanadien plus large visant à prévenir et mettre fin à l'itinérance chez les jeunes. La province devrait encourager, appuyer et jouer un rôle de leadership dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un tableau de planification de l'itinérance chez les jeunes fédérale/provinciale/territoriale (tel que recommandé dans notre Exposé stratégique : [Investissement fédéral dans l'itinérance chez les jeunes](#) (2016)).

6) MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Dans la planification pour les jeunes sans-abri, ainsi que pour de nombreuses interventions des programmes mentionnés ci-dessus, il y a une émergence, et dans certains cas l'établissement d'une base de connaissances qui soutient une élaboration plus robuste des cadres de modèles de programme et du soutien technique permettant une adaptation et une mise en œuvre communautaire. De surcroît, la présence dans ce secteur d'espaces de travail communautaires sur l'itinérance financés par la SPLI fournira une plateforme pour l'amélioration du partage des connaissances et de la communauté de pratique.

La province de l'Ontario a clairement indiqué qu'elle appuie l'utilisation de la recherche, des données et de l'évaluation dans ses plans de lutte contre l'itinérance. La province compte bon nombre des principaux établissements de recherche du Canada, ainsi que l'Observatoire canadien sur l'itinérance de l'Université York, et à ce titre possède une base de connaissances solide sur laquelle elle peut se reposer pour appuyer ses efforts.

Nous en savons beaucoup sur les interventions clés qui sont capables de soutenir une stratégie de prévention et d'élimination de l'itinérance chez les jeunes. Toutefois, afin d'encourager leur mise en œuvre par d'autres intervenants, la province devrait investir dans la mobilisation des connaissances. Les niveaux d'activités comprennent : «le niveau supérieur» – aligner les soutiens des gouvernements supérieurs avec les initiatives des programmes; «le niveau inférieur» – soutenir les collectivités et leur fournir les connaissances, les outils et les ressources nécessaires pour favoriser le changement conceptuel et la mise en œuvre; et «le niveau de diffusion» – aider une plus grande gamme de collectivités à adapter et à mettre en œuvre les interventions en restant très fidèle aux modèles de programme suggérés. La province devrait poursuivre ses activités de mobilisation des connaissances déjà en cours, telles que le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, le Fonds pour l'innovation, la collecte des données probantes et le renforcement des capacités, et le soutien de la Trousse de planification communautaire pour la lutte contre l'itinérance chez les jeunes, et élaborer les activités de mobilisation des connaissances dans les domaines suivants : a) évaluation des programmes (pour appuyer la validation de principe); b) trousse de modèles de programme; et c) soutien technique.

Le leadership, la direction et un investissement dans les questions de l'itinérance chez les jeunes par le gouvernement provincial peuvent engendrer des changements et des pratiques politiques importantes à l'échelle provinciale. Cela créera un contexte de plus grand alignement entre la politique et l'investissement, le partage des pratiques et la création d'une stratégie provinciale.

Une stratégie bien conçue pour prévenir, réduire et mettre fin à l'itinérance chez les jeunes aura un impact sur le problème plus vaste de l'itinérance et aidera la province à atteindre son objectif de réduction de l'itinérance chronique d'ici dix ans. Un investissement qui priorise la prévention et la réduction de l'itinérance chez les jeunes réduira également les risques que courent les jeunes sans abri de devenir des adultes sans abri chroniques dans le futur. En soutenant des transitions saines vers le stade adulte, la participation dans l'éducation et l'engagement communautaire, nous investissons dans la santé, le bien-être, l'amélioration de l'employabilité et la réduction du risque de dépendance des jeunes aux avantages sociaux et soutiens lorsqu'ils vieillissent. Le rendement à long terme de l'investissement est potentiellement important et améliorera les vies des jeunes aux quatre coins du pays, et rendra les familles et collectivités ontariennes plus fortes.

Une stratégie bien conçue pour prévenir, réduire et mettre fin à l'itinérance chez les jeunes aura un impact sur le problème plus vaste de l'itinérance, et aidera le gouvernement fédéral à atteindre son objectif de réduction d'itinérance dans la province de l'Ontario.

RÉINVESTISSEMENT DANS LA LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES

Dans notre exposé stratégique pour le gouvernement du Canadaⁱⁱ, nous avons proposé un investissement annuel de 16,5 M\$ pour lutter contre l'itinérance chez les jeunes par l'entremise de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. L'envergure d'un programme provincial ciblé pour soutenir les stratégies communautaires pour prévenir, réduire et mettre fin à l'itinérance chez les jeunes est décrit ci-dessus. Des fonds devront être utilisés pour soutenir la planification stratégique communautaire et la mise en œuvre des programmes. Les coûts généraux de planification et de coordination représentent également une considération connexe importante. L'envergure de l'investissement provincial général n'est pas décrit en détail dans cet exposé stratégique, car il devra être évalué par les ministères pertinents qui participeront à la stratégie provinciale pour les sans-abri.

NOTES

- ⁱ Gaetz, Stephen. (2014). *Coming of Age: Reimagining our Response to Youth Homelessness in Canada*. Toronto: Homeless Hub Research Paper Series #11
- Gaetz, Stephen. (2014). *A Safe and Decent Place to Live: Towards a Housing First Framework for Youth*. Toronto: The Homeless Hub Press.
- ⁱⁱ Gaetz, Stephen & Melanie Redman (2016) "Investissement Fédéral dans L'itinérance des Jeunes: Comparaison entre le Canada et les États-Unis et Une proposition de réinvestissement." Observatoire canadien sur l'itinérance Exposé stratégique #1

Comment citer cette publication :

Gaetz, Stephen et Redman, Melanie. (2016). *Vers une stratégie de lutte contre l'itinérance chez les jeunes en Ontario*. Observatoire canadien sur l'itinérance. Toronto: The Homeless Hub Press.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :



STEPHEN GAETZ,
DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE CANADIEN SUR L'ITINÉRANCE
416-736-2100 EXT. 20050
SGAETZ@EDU.YORKU.CA

L'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI) est un institut de recherche à but non lucratif et non partisan dont la mission est de mener et mobiliser les recherches afin de contribuer à trouver de vraies solutions durables à l'itinérance. Nous travaillons ensemble en tant que groupe de chercheurs, de prestataires de services, de décideurs politiques, de personnes qui ont vécu l'itinérance, ainsi que de diplômés et d'étudiants de partout au Canada passionnés par les questions de justice sociale et désireux de résoudre le problème de l'itinérance dans nos collectivités. L'OCI entreprend un programme de recherche ambitieux qui comprend des activités de surveillance locales, provinciales et nationales, ainsi que de la recherche originale qui non seulement contribue au développement des connaissances spécialisées sur l'itinérance, mais renforce également l'impact de la recherche sur les solutions à l'itinérance en établissant une stratégie fondée sur les données probantes et la mobilisation des connaissances.



MELANIE REDMAN,
DIRECTRICE DE VERS UN CHEZ-SOI
MRREDMAN@AWAYHOME.CA

Vers un chez-soi est une coalition d'organismes nationaux dont la mission est de prévenir, de réduire et de mettre fin à l'itinérance chez les jeunes au Canada. Pour mettre fin à l'itinérance chez les jeunes il faut faire les choses différemment. Vers un chez-soi favorise les stratégies efficaces qui réorientent l'attention d'une réponse d'urgence sur une réponse de prévention. Nous sommes aussi en faveur de loger les jeunes qui deviennent des sans-abri le plus rapidement possible dans un logement supervisé, de façon sûre et planifiée. Cela ne peut être réalisé que par une planification communautaire efficace, une intégration des services et l'alignement de stratégies et de ressources pour un impact optimal aux niveaux national, provinciaux, territoriaux et communautaires. Les membres fondateurs incluent Chez Toit, l'Observatoire canadien sur l'itinérance, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, le Fonds Égale Canada pour les droits de la personne et la National Learning Community on Youth Homelessness.